

Formulaire n° HFW ELCE12 (révisé le 15 février 2012) Extension de la garantie relative à la responsabilité de l'employeur

Le présent formulaire est annexé et fait partie intégrante de la police de responsabilité civile des entreprises.

Il est convenu par la présente de ce qui suit :

Sous réserve du montant de garantie stipulé aux conditions particulières pour le « montant de garantie par événement », l'assurance de la responsabilité de l'employeur est accordée comme suit :

Uniquement à l'égard des « dommages corporels » infligés à un employé de l'assuré, survenant du fait et en cours d'emploi, par l'assuré dans le cadre d'« activités » désignées comme telles aux conditions particulières, les exclusions (d), (e) et (f) de la section I – Garantie A sont supprimées.

L'assurance accordée par la présente extension ne s'applique pas :

- a) aux « dommages corporels » résultant de tout acte ou toute omission, ou de « dommages corporels » subis par toute personne employée par l'assuré en violation de la loi quant à l'âge.
- b) aux « dommages corporels » découlant d'altérations structurelles impliquant la modification de la taille ou le déplacement de bâtiments ou d'autres structures, ou de travaux de construction ou de démolition.

Le contenu du présent document ne doit en aucun cas, modifier ou élargir la portée de toute clause ou condition de la police, à l'exception de ce qui est stipulé ci-dessus.